INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire

10 février 2026

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 10 février 2026 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Marie-France Gagnon
Monsieur Dave Côté
Monsieur Christian Baril

Sont absents : Madame Lise Lebel
Monsieur Tristan Ménard
Madame Lise Bérubé

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h31. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 018-26

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

Résolution No 019-26

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 12 janvier 2026, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER DE JANVIER 2026

Résolution No 020-26

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer du mois de janvier 2026 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 31 janvier 2026 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Dave Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents **D'AUTORISER** le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2026 comportant les numéros de chèques de # 9997 à # 10006 totalisant **33 312.08$;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 janvier 2026, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 31 janvier 2026
Totalisant un montant de 33 550.16$

Dépenses incompressibles - Janvier 2026	
Nom du fournisseur	**Montant**
Agence du Revenu du Canada (DAS Décembre 25)	1 121.42 $
Frais bancaires	63.30 $
Intérêt Prêt #5 (TECQ 19-24)	793.25 $
Hydro (voisin du 30 du Détour) (2 mois)	25.39 $
Hydro (éclairage public) (1 mois)	273.53 $
Hydro (garage municipal) (2 mois)	1 364.30 $
Hydro (centre des loisirs) (2 mois)	1 009.64 $
Hydro (bureau municipal) (1 mois)	3 309.75 $
Location du photocopieur	133.37 $
Ministre du Revenu du Québec (DAS Décembre 25)	2 902.01 $
Propulse (dièsel)	2 940.04 $
Propulse (huile chauffage)	2 046.92 $
Salaire des employés (4 employés)	9 633.93 $
Salaire des élus (mairesse +6 élus)	2 367.45 $
Telus Québec (garage internet et téléphone)	161.29 $
Télécommunication de l'Est	165.28 $
Telus Québec (loisirs)	163.54 $
Visa	5 075.75 $
Total	**33 550.16 $**

ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES 2026

Résolution No 021-26

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

EN CONSÉQUENCE, en vertu de l'article 1022 et suivant du *Code municipal*, il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts approuve la liste des propriétaires endettés envers la municipalité, et autorise la directrice générale à transmettre la liste des propriétaires dont le solde dû est supérieur à 500 $ à la MRC de Rimouski-Neigette au plus tard le 20 mars 2026.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION 2027-2028-2029

Résolution No 022-26

ATTENDU QU'après une recommandation d'équilibration du rôle d'évaluation par la firme Servitech, évaluateurs agrées;

ATTENDU QUE suite à une analyse de l'ampleur des écarts existants entre le niveau des valeurs et celui des prix de ventes;

ATTENDU QUE les travaux de l'équilibration permettent un redressement des valeurs au rôle;

ATTENDU QUE les travaux favorisent le maintien de l'équilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate la firme d'évaluateurs agrées Servitech l'équilibration du rôle d'évaluation 2027-2028-2029 pour un montant de huit mille dollars (8 000$) avant taxes.

DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028 CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE

Résolution No 023-26

ATTENDU QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

ATTENDU QUE le nouveau guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

ATTENDU QUE cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

ATTENDU QU'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du Ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024, et que les documents du Ministère — notamment le Tome VI, chapitre 2, norme 2204 — prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm);

ATTENDU QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 100 et 150 mm, ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

ATTENDU QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- un rehaussement important du niveau de la chaussée;
- une instabilité accrue de la surface de roulement;
- un risque de dispersion du matériau dans les fossés;
- une augmentation notable des coûts;
- une détérioration accélérée des chemins;
- des interventions supplémentaires liées aux ponceaux et entrées privées;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités d'adapter leurs interventions aux réalités locales;

Il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de La Trinité-des-Monts demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative;

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux organismes et élus concernés.

DÉPÔT DU PROJET « AIDE AUX DEVOIRS ET ANIMATION DU CLUB DE LECTURE »

Résolution No 024-26

Il est proposé par M. Dave Côté et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts d'accepter le dépôt du projet « Aide aux devoirs et animation du club de lecture » provenant du Fonds Régions et Ruralité. De plus, le conseil autorise Mme Jinny Lecours, directrice générale, soit signataire de l'entente et responsable de tous documents relatifs à cette demande.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2026

Résolution No 025-26

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroitre et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs c**oncitoyennes et concitoyens ;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts, lors de sa séance du 10 février 2026, proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

organisations et institutions de sa municipalité à faire connaitre les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

CONFIRMATION DE LA VOLONTÉ DE BÉNÉFICIER DES SERVICES D'UNE RESSOURCE SPÉCIALISÉE INTERMUNICIPALE POUR L'ÉTÉ 2026 ET DE L'ENGAGEMENT FINANCIER POUR UNE CONTRIBUTION AUX FRAIS ASSOCIÉS À L'EMBAUCHE

Résolution No 026-26

CONSIDÉRANT QUE le service de ressource spécialisée peut apporter une contribution importante dans les camps de jour, autant pour l'expérience des employés que celle des enfants qui fréquentent les camps, que ce se soit au niveau de la gestion des conflits, des enfants en contexte de vulnérabilité, des problématiques de comportements, etc. ;

CONSIDÉRANT l'appréciation, la pertinence et l'impact positif de ce soutien souligné par les équipes de camps ruraux lors des deux derniers étés ;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, le service a pu être renouvelé grâce à la contribution financière des municipalités participantes, en plus d'un soutien financier de Loisir et Sport du Bas St-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le retour de ce service à l'été 2026, un nombre minimal de municipalités participantes se doit d'être confirmé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît la pertinence de ce soutien pour les équipes de camps de jour et souhaite participer financièrement afin de permettre le retour de ce service l'an prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est camp conjoint avec la Municipalité d'Esprit-Saint et la Municipalité de La Trinité-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents de réserver un montant pouvant aller jusqu'à 2 500$ réparti uniformément entre la Municipalité d'Esprit-Saint et la Municipalité de La Trinité-des-Monts, à même notre budget municipal pour contribuer aux frais associés à l'embauche d'une ressource spécialisée intermunicipale pour les camps de jour ruraux dans Rimouski-Neigette.

La présente résolution abroge et remplace la résolution no 179-25.

NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DÉSIGNÉE AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DU BAS ST-LAURENT

Résolution no 027-26

Il est proposé par M. Dave Côté et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts que Mme Lise Lebel soit nommée comme représentante désignée de la bibliothèque de La Trinité-des-Monts auprès du Réseau BIBLIO du Bas St-Laurent.

La présente résolution abroge et remplace la résolution no 192-25.

NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DÉSIGNÉE AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DU BAS ST-LAURENT

Résolution no 028-26

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
CG
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.
DL

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts que Mme Rosalie Lemay soit nommée comme représentante désignée de la bibliothèque de La Trinité-des-Monts auprès du Réseau BIBLIO du Bas St-Laurent.

RESPONSABLE DE LA GESTION ET DES RÉALISATIONS DES TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution No 029-26

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents de nominer Mme Jinny Lecours comme responsable de la gestion et M. Sylvain Ouellet des réalisations des travaux dans les cours d'eau de la Municipalité de La Trinité-des-Monts.

INVITATION DE L'UMQ SOUS LE THÈME « NOUVEAU DÉPART »

Résolution No 030-26

ATTENDU QUE le président de l'Union des municipalités du Québec amorce avec enthousiasme une tournée des régions sous le thème «*Nouveau départ* » ;

ATTENDU QUE ce nouveau départ reflète une volonté collective de repenser les façons de faire, de trouver des solutions innovantes aux défis croissants et de renforcer le développement économique dans toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QUE cette rencontre se tiendra le mercredi, 25 mars 2026 à compter de 11h00 au Complexe sportif Desjardins de Rimouski ;

Il est proposé par M. Dave Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DÉSIGNER Mme Chantal Gagnon et Mme Jinny Lecours pour participer au nom du conseil municipal ;

D'ASSUMER les frais de déplacement encourus dans le cadre de cette participation.

INVITATION AU 2E RENDEZ-VOUS DE LA TABLE RÉGIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Résolution No 031-26

ATTENDU QUE la table régionale des élus municipaux organise un deuxième rendez-vous réunissant les représentants municipaux de la région afin de favoriser la concertation et le partage d'enjeux communs,

ATTENDU QUE cette rencontre se tiendra le vendredi, 24 avril 2026, de 9h à 15h30 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE l'événement se déroulera sous le thème « Agir collectivement pour un avenir durable des services à nos populations», thème qui rejoint les priorités de la municipalité en matière de développement durable, de services aux citoyens et de collaboration intermunicipale ;

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DÉSIGNER Mme Lise Bérubé, Mme Marie-France Gagnon et Mme Jinny Lecours pour participer au nom du conseil municipal

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

D'ASSUMER les frais de déplacement encourus dans le cadre de cette participation.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #294-25

Résolution No 032-26

M. Christian Baril, conseiller(ère), par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le second projet de règlement numéro #294-25 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils ;

- dépose le second projet du règlement numéro 294-25 intitulé Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20h14 à 20h14.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 033-26

Il est proposé par M. Dave Côté que la séance soit levée. Il est 20h15.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 09 MARS 2026.

Chantal Gagnon, mairesse

Jinny Lecours, Greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103